

Les lieux d'exercice

En 2012-2013 :

- **86%** des enseignants du premier degré sont affectés en école, **8%** en zone de remplacement, **5%** essentiellement en Rased ;
 - **48%** des enseignants du second degré sont affectés en collège ou Segpa, **32%** en lycée d'enseignement général et technologique, **15%** en lycée professionnel ;
 - dans le premier degré, **7%** des enseignants titulaires sont remplaçants (**20%** des moins de 30 ans) et **8%** le sont dans le second degré (**27%** des moins de 30 ans) ;
 - **20%** des enseignants exercent en éducation prioritaire dans le premier degré (**28%** des moins de 30 ans) et **12%** dans le second degré (**22%** des moins de 30 ans).
-

Méthodologie

Sources, définitions

Repérage des remplaçants :

- dans l'annuaire Agape enregistrant les affectations des enseignants du premier degré public d'enseignement, les remplaçants sont identifiés par leur fonction « remplacement » et leur nature de support « titulaire remplaçant ». Dans ce chapitre, seul le vivier de remplaçants non affectés à la date d'observation (1^{er} mars) est identifié ;
- dans l'annuaire EPP enregistrant les affectations des enseignants du second degré public d'enseignement, l'identification des remplaçants repose sur la combinaison de la modalité d'affectation (titulaire d'un poste définitif) et du type d'établissement d'affectation (zone de remplacement). L'ensemble du vivier de remplaçants, affectés ou non à la date d'observation (1^{er} février) est identifié ici.

Éducation prioritaire :

L'éducation prioritaire repose principalement sur deux dispositifs :

- les écoles collèges lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) ;
- les réseaux de réussite scolaire (RRS).

Ces écoles et collèges sont le plus souvent implantés dans des quartiers urbains défavorisés mais certaines zones rurales en relèvent également. Éclair comme RRS constituent des réseaux réunissant écoles et collèges – et parfois lycées – pour favoriser la continuité des apprentissages tout au long de la scolarité obligatoire.

1. Affectation par type d'établissement

1.1. Les enseignants dans le premier degré

Près de 9 enseignants du premier degré sur 10 exercent en école maternelle (22,0 %) ou élémentaire (64,0 %) [Tableau 1]. Les autres enseignants, titulaires et non titulaires, sont remplaçants

(7,6 %) ou affectés sur une circonscription d'inspection de l'éducation nationale (IEN) (4,9 %), principalement en tant qu'enseignants en Rased (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).

Tableau 1 – Répartition par type d'établissement des enseignants dans le premier degré public

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Établissements spécialisés (EME, Hôpitaux...)	Zone de remplacement	Circonscription IEN	Autres	Total
Instituteurs	26,6	56,3	0,6	9,4	3,6	3,5	100,0
Professeurs des écoles	2,7	1,9	1,6	2,7	1,6	11,5	2,2
Non-titulaires	21,9	64,2	0,8	7,6	4,9	0,6	100,0
	97,2	97,9	98,2	96,6	98,3	86,1	97,6
	17,9	48,7	0,9	23,4	1,3	7,8	100,0
	0,2	0,2	0,3	0,7	0,1	2,5	0,2
Total	22,0	64,0	0,8	7,6	4,9	0,7	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

NB : Les enseignants affectés sur une circonscription IEN sont principalement les enseignants en Rased (maitre G, maitre E, psychologue). La catégorie « Autres » est principalement constituée par les enseignants en réadaptation affectés aux SDEN (services départementaux de l'éducation nationale).

Note de lecture : 64 % des enseignants du premier degré exercent en école élémentaire. Dans celles-ci 97,9 % des enseignants sont des professeurs des écoles.

Source : MEN, annuaire Agape mars 2013

1.2. Les enseignants dans le second degré

Parmi l'ensemble des personnels enseignants du second degré, un sur deux est affecté en collège ou en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), près d'un sur trois en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et un sur sept en lycée professionnel ou en section d'enseignement professionnel (SEP) [Tableau 2].

En collège et Segpa, quatre enseignants sur cinq sont professeurs certifiés et Peps ; en lycée professionnel, trois sur quatre sont des PLP. En LEGT, les équipes enseignantes sont plus diversifiées, avec 28,6 % d'agrégés et 60,4 % de professeurs certifiés et de Peps. Les enseignants non titulaires (contractuels et maîtres auxiliaires) sont différemment représentés : 5,6 % des enseignants en LEGT, 7,9 % en collège et 13,2 % en lycée professionnel.

Des dominantes apparaissent selon les corps : les professeurs de chaire supérieure et les professeurs agrégés exercent principalement en LEGT (respectivement 99,3 % et 76,9 %) et les professeurs de lycée professionnel (PLP) en lycée professionnel ou en SEP (81,3 %) [Graphique 1]. Les professeurs certifiés et d'éducation physique et sportive (Peps) se partagent entre collèges (63,1 %) et LEGT (31,7 %).

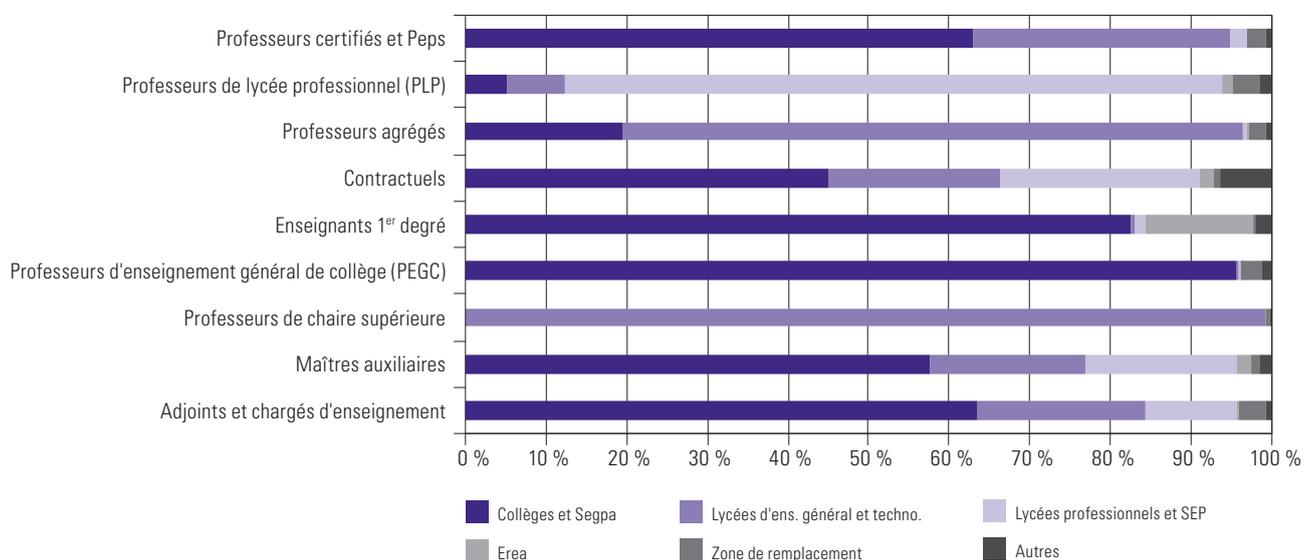
Parmi les personnels de direction du second degré, deux sur trois sont affectés en collège et en Segpa, un sur quatre en LEGT et un sur dix en lycée professionnel ou en SEP. La répartition des personnels d'éducation est proche de celle de l'ensemble des enseignants. Les personnels d'orientation sont pratiquement tous affectés dans un centre d'information et d'orientation (CIO).

Tableau 2 – Répartition par type d'établissement des enseignants et personnels de direction, d'éducation et d'orientation dans le second degré public

	Collèges et Segpa	Lycées d'ens. général et techno.	Lycées professionnels	Erea	Zone de remplacement	Cned	Services académiques et CIO	Greta	Autres	Total
Professeurs certifiés et Peps	63,1	31,7	2,1	0,1	2,3	0,2		0,1	0,4	100,0
	79,0	60,4	8,2	10,0	61,6	66,2	2,4	33,1	35,2	60,6
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	5,0	7,4	81,3	1,4	3,4	0,2		0,3	1,0	100,0
	1,5	3,4	77,6	25,8	21,5	13,8	2,5	28,1	19,7	14,7
Professeurs agrégés	19,5	76,9	0,7	0,1	2,3	0,2			0,4	100,0
	4,7	28,6	0,5	0,8	11,8	14,6		0,2	7,0	11,8
Contractuels	45,0	21,4	24,7	1,6	0,9		2,9	0,6	2,9	100,0
	7,3	5,3	12,6	15,8	3,0	1,4	94,6	30,7	30,1	7,8
Enseignants du 1 ^{er} degré	82,5	0,6	1,3	13,3	0,3			0,3	1,7	100,0
	4,8	0,1	0,2	46,4	0,4			5,3	6,4	2,8
Professeurs d'enseignement général de collège (PEGC)	95,5	0,3	0,3	0,1	2,5	0,5		0,2	0,6	100,0
	1,6			0,1	0,9	2,4	0,1	1,0	0,6	0,8
Professeurs de chaire supérieure		99,3			0,5	0,1			0,1	100,0
		1,7			0,1	0,1			0,1	0,5
Maîtres auxiliaires	57,5	19,4	18,7	1,7	1,0	0,2	0,2	0,5	0,9	100,0
	0,6	0,3	0,6	1,1	0,2	0,6	0,3	1,5	0,6	0,5
Adjoints et chargés d'enseignement	63,5	20,9	11,4	0,2	3,2	0,4		0,1	0,5	100,0
	0,6	0,3	0,3	0,1	0,6	0,8		0,2	0,3	0,4
Total	48,4	31,8	15,4	0,8	2,3	0,2	0,2	0,2	0,7	100,0
	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Personnels de direction	63,9	24,8	9,9	0,2					1,2	100,0
	59,0	46,3	46,0	43,1		60,0		9,1	22,8	45,9
Personnels d'éducation	50,7	32,9	13,3	0,3			0,1	0,1	2,7	100,0
	41,0	53,7	54,0	56,9		40,0	0,2	72,7	44,6	40,2
Personnels d'orientation	0,2	0,1						93,9	0,1	5,8
	0,1							99,8	18,2	32,7
Total	49,7	24,6	9,9	0,2				13,1	2,5	99,9
	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note de lecture : 48,4 % des enseignants exercent en collège et en Segpa, type d'établissement dans lequel 79,0 % des enseignants sont des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).
Source : MEN, annuaire EPP février 2013

Graphique 1 – Répartition par type d'établissement des enseignants dans le second degré public selon le corps



Note de lecture : 63,1 % des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps) exercent en collèges et Segpa.
Source : MEN, annuaire EPP février 2013

2. Les enseignants remplaçants

24 400 enseignants titulaires composent le vivier de remplaçants du premier degré public au 1^{er} mars 2013, soit 7,3 % des enseignants du premier degré public [Tableau 3]. Cette part passe à 19,5 % parmi les enseignants de moins de trente ans.

Dans le second degré, 28 200 enseignants sont titulaires sur zone de remplacement, qu'ils soient affectés en établissement ou non. Ils représentent 8,1 % des enseignants titulaires des corps du second degré. Les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive représentent les trois quarts de

ce vivier. Parmi les enseignants de moins de trente ans, plus d'un sur quatre est remplaçant.

Les enseignants remplaçants sont plus jeunes de quatre ans dans le premier degré et de six ans et demi dans le second degré que les autres enseignants [Graphique 2]. Les professeurs des écoles, certifiés et agrégés sont les plus jeunes : 37 ans, 36,3 ans et 37,6 ans respectivement contre 41,5 ans, 43,3 ans et 44,5 ans. Les professeurs de lycée professionnel remplaçants ont en moyenne 42,7 ans, soit trois ans de moins que les PLP hors zone.

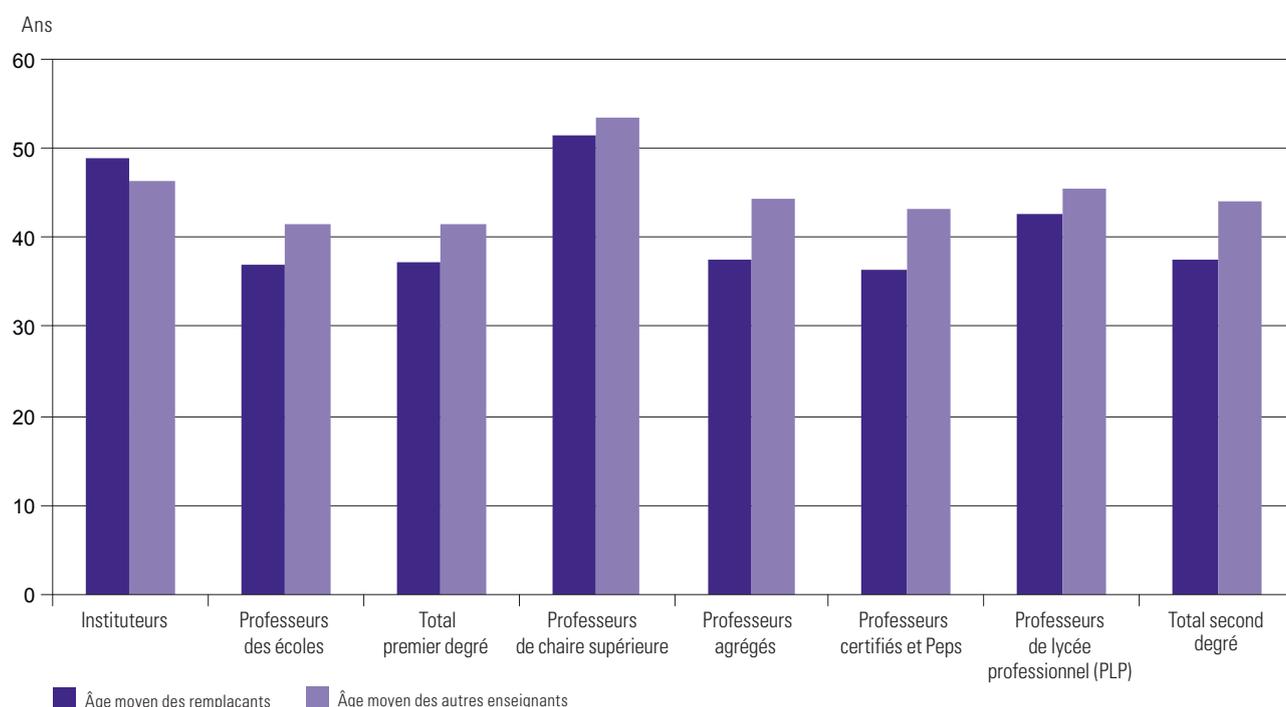
Tableau 3 – Les enseignants titulaires remplaçants dans le premier et second degré public

	Ensemble des enseignants		Enseignants de moins de 30 ans	
	Effectifs	Part des remplaçants	Effectifs	Part des remplaçants
Instituteurs	668	9,3	4	2,0
Professeurs des écoles	23 693	7,3	6 995	19,6
Total premier degré	24 361	7,3	6 999	19,5
Professeurs de chaire supérieure	11	0,5		
Professeurs agrégés	2 877	6,2	663	21,4
Professeurs certifiés et Peps	21 075	8,9	6 515	28,5
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	4 040	7,1	334	16,2
Professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC)	99	3,1		
Adjoints et chargés d'enseignement	80	4,7		
Total second degré	28 182	8,1	7 512	26,8

Note de lecture : 8,9 % des professeurs certifiés sont affectés en zone de remplacement. Parmi ceux de moins de 30 ans, 28,5 % sont remplaçants.

Source : MEN, annuaires Agape mars 2013, EPP février 2013

Graphique 2 – Âge moyen des enseignants titulaires du premier et second degré public affectés ou non en remplacement



Note de lecture : les professeurs certifiés et Peps remplaçants sont âgés de 36,3 ans en moyenne, 43,3 ans pour les autres enseignants.

Source : MEN, annuaires Agape mars 2013, EPP février 2013

3. Affectation en éducation prioritaire des enseignants

La proportion d'enseignants affectés en éducation prioritaire (dispositif Éclair et réseaux de réussite scolaire RRS) est de 19,8 % dans le premier degré et de 12,3 % dans le second degré [Tableau 4]. Dans le second degré, 14,7 % des professeurs certifiés et assimilés sont affectés dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire, contre 4,8 % des agrégés et 4,6 % des professeurs de lycées professionnels. Ces deux corps sont très majoritairement affectés dans les établissements du second cycle, et donc peu concernés par le dispositif actuel d'éducation prioritaire.

La part des enseignants de moins de trente ans affectés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire est supérieure de près de 10 points à celle de l'ensemble des enseignants : 28,2 % dans le premier degré, 22,2 % dans le second degré.

Dans le premier degré, les enseignants masculins exercent un peu plus fréquemment en éducation prioritaire : 22,5 % contre 19,3 % pour les femmes. Cette différence se retrouve également pour les plus jeunes d'entre eux (33,1 % et 27,6 %). Dans le second degré, quel que soit le corps, la proportion est proche entre hommes et femmes (12,1 % des hommes, 12,5 % des femmes pour l'ensemble).

L'âge apparaît donc discriminant dans l'affectation en éducation prioritaire. Ainsi, les établissements en éducation prioritaire accueillent relativement davantage de jeunes enseignants, jusqu'à 37 ans, tant dans le premier que dans le second degré [Graphique 3]. Dans les écoles comme dans les collèges, la moitié des enseignants relevant de l'éducation prioritaire ont moins de 38 ans. Dans les autres établissements, ils ne sont qu'un peu plus du tiers ; l'âge médian est de 41 ans. Cependant, les enseignants les plus âgés ne sont pas absents des établissements en éducation prioritaire : un quart d'entre eux ont plus de 46 ans, 49 ans dans les autres établissements.

Les différences sur l'ancienneté d'affectation sont moins importantes que celles sur l'âge entre les deux types d'établissements. Dans le premier degré, que ce soit dans une école en éducation prioritaire ou non, plus d'un quart des enseignants est affecté

depuis moins d'un an (à la rentrée scolaire précédente) et la moitié y est affectée depuis trois ans ou moins [Graphique 4]. Les différences sont plus sensibles dans le second degré. Un quart des enseignants exercent depuis moins d'un an dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire et la moitié depuis trois ans ou moins, contre respectivement un an et cinq ans dans les autres collèges.

La part des enseignants en éducation prioritaire dans le premier degré public connaît de grandes variations au niveau académique. Elle est relativement faible, inférieure à 11,6 %, dans huit académies : Rennes, Caen, Limoges, Poitiers, Clermont-Ferrand, Toulouse, Nantes et Nice [Carte 1]. Elle dépasse 30 % dans les académies de Créteil, Paris, et Martinique, et atteint 50,6 % en Corse, 57,8 % à La Réunion et 72,1 % en Guyane. La part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire est inférieure à celle de l'ensemble des enseignants dans six académies (Caen, Nantes, Reims, La Corse, Poitiers et Limoges) et supérieure de plus de 15 points dans les académies de Versailles, Martinique, Aix-Marseille et Guadeloupe [Carte 2].

Dans le second degré, les disparités académiques de l'éducation prioritaire sont similaires à celles dans le premier degré et de même ampleur. La faible part d'enseignants en éducation prioritaire se retrouve dans les huit mêmes académies [Carte 3]. Les académies de Créteil, Paris et la Martinique, ainsi que celle d'Aix-Marseille et de Lille dépassent les 30 % d'enseignants en éducation prioritaire. Et de la même manière que dans le premier degré, les trois académies où l'éducation prioritaire concentre le plus d'enseignants sont la Corse (56,8 %), La Réunion (57,9 %) et la Guyane (83,2 %). La part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire est presque toujours supérieure à celle de l'ensemble des enseignants à l'exception des académies de Mayotte (- 1,6 point) et de Corse, (- 15,7 points) [Carte 4]. Dans les académies de Rouen, Versailles, Aix-Marseille et de La Réunion, la part des moins de 30 ans est supérieure de plus de 10 points à celle de l'ensemble des enseignants.

Tableau 4 – Effectif et part (en %) des enseignants du secteur public en éducation prioritaire selon le corps, le sexe et le groupe d'âge

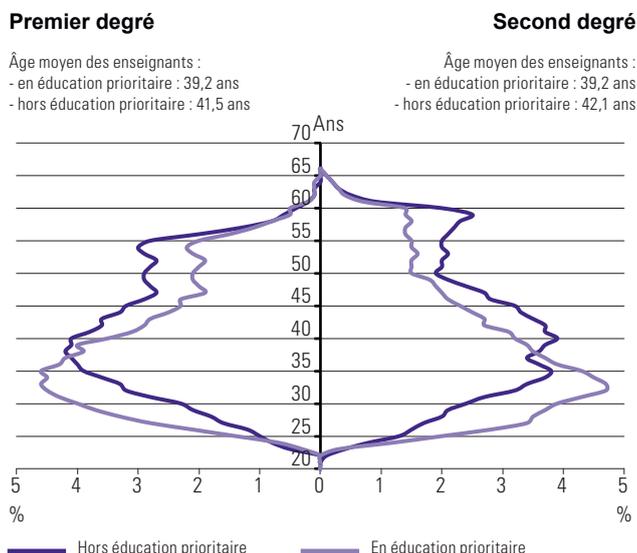
	Ensemble des enseignants						Enseignants de moins de 30 ans					
	Hommes		Femmes		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	Part en éducation prioritaire (en %)	Effectifs	Part en éducation prioritaire (en %)	Effectifs	Part en éducation prioritaire (en %)	Effectifs	Part en éducation prioritaire (en %)	Effectifs	Part en éducation prioritaire (en %)	Effectifs	Part en éducation prioritaire
Instituteurs	302	18,5	698	16,4	1 000	17,0	9	28,1	19	30,6	28	29,8
Professeurs des écoles	9 633	22,6	44 026	19,4	53 659	19,9	936	33,0	6 781	27,6	7 717	28,1
Non-titulaires	45	38,8	101	33,1	146	34,7	17	41,5	58	37,9	75	38,7
Total 1^{er} degré	9 980	22,5	44 825	19,3	54 805	19,8	962	33,1	6 858	27,6	7 820	28,2
Professeurs de chaire supérieure												
Professeurs agrégés	1 021	4,7	1 143	4,9	2 164	4,8	95	8,3	170	9,8	265	9,2
Professeurs certifiés et Peps	13 200	15,2	20 507	14,4	33 707	14,7	1 969	28,6	3 844	26,3	5 813	27,0
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	1 233	4,4	1 280	4,8	2 513	4,6	40	4,7	62	5,7	102	5,3
Professeurs d'ens. général de collège (PEGC)	272	20,6	331	18,9	603	19,6						
Adjoints et chargés d'enseignement	89	10,0	89	11,7	178	10,8						
Maîtres auxiliaires	118	16,2	189	15,9	307	16,0			1	16,7	1	11,1
Contractuels	2 021	16,5	2 441	15,2	4 462	15,8	379	17,8	596	16,2	975	16,8
Enseignants du 1 ^{er} degré	1 075	23,2	1 447	24,0	2 522	23,7	48	21,7	144	22,4	192	22,2
Total 2nd degré	19 029	12,1	27 427	12,5	46 456	12,3	2 531	22,5	4 817	22,1	7 348	22,2

Note de lecture : 46 456 enseignants dans le second degré sont affecté dans un établissement en éducation prioritaire, soit 12,3% de l'ensemble des enseignants. Cette part en éducation prioritaire est de 22,2% pour les enseignants de moins de 30 ans.

Source : MEN, annuaire Agape mars 2013, EPP février 2013

Champ : Ensemble des écoles du premier degré et ensemble des établissements du second degré (collèges, lycées et lycées professionnels)

Graphique 3 – Pyramide des âges des enseignants du premier et second degré public en et hors éducation prioritaire

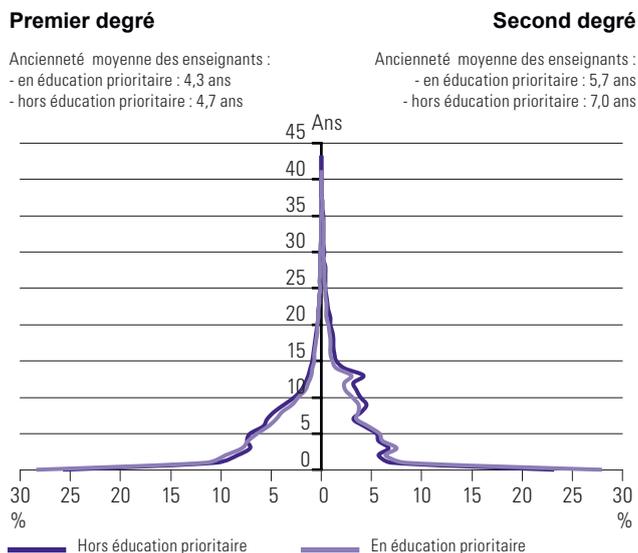


Note de lecture : les enseignants de 30 ans représentent 2,3% des enseignants des établissements du premier degré hors éducation prioritaire, 4% de ceux en éducation prioritaire. Ils représentent 2,4% des enseignants des établissements du second degré hors éducation prioritaire, 3,9% de ceux en éducation prioritaire.

Source : MEN, annuaire Agape mars 2013, EPP février 2013

Champ : l'étude se limite aux écoles dans le premier degré et aux collèges dans le second degré

Graphique 4 – Pyramide de l'ancienneté d'affectation des enseignants du premier et second degré public en et hors éducation prioritaire

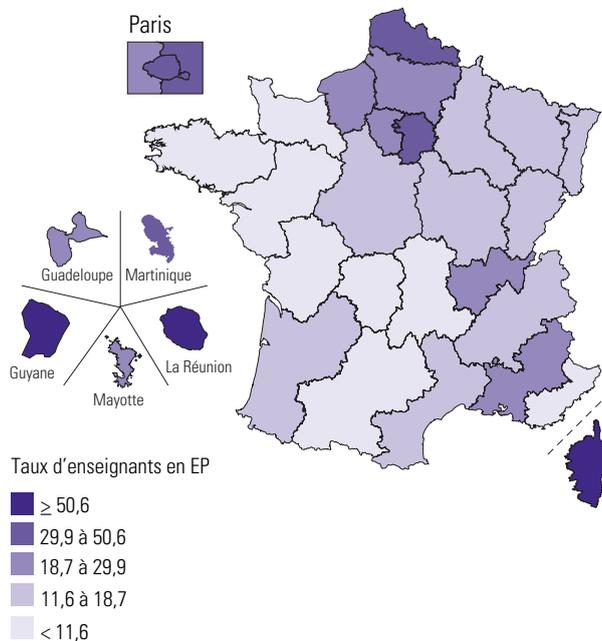


Note de lecture : Dans le premier degré, 7,1% des enseignants sont affectés depuis 5 ans dans un établissement hors éducation prioritaire, 6,4% en éducation prioritaire. Dans le second degré, ce sont 5,5% des enseignants hors éducation prioritaire, 5,8% en éducation prioritaire.

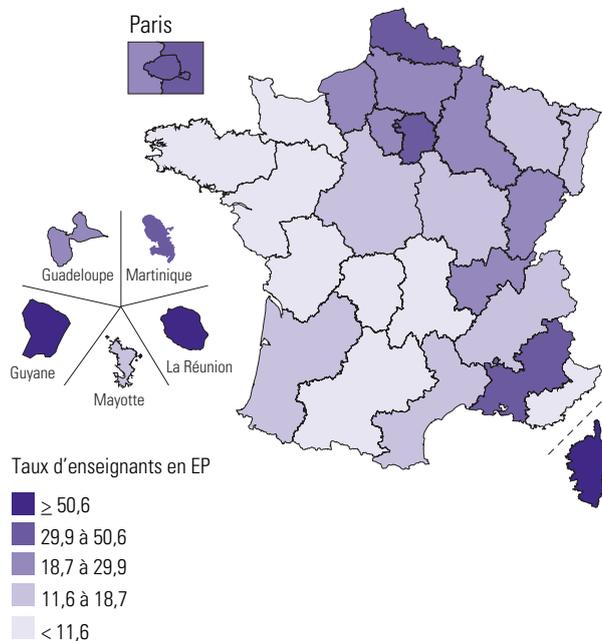
Source : MEN, annuaire Agape mars 2013, EPP février 2013

Champ : l'étude se limite aux écoles dans le premier degré et aux collèges dans le second degré

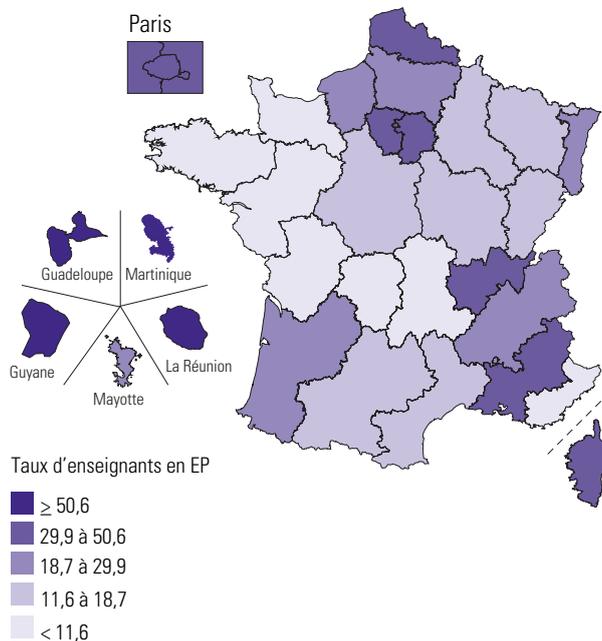
Carte 1 – Part des enseignants en éducation prioritaire dans une école du premier degré



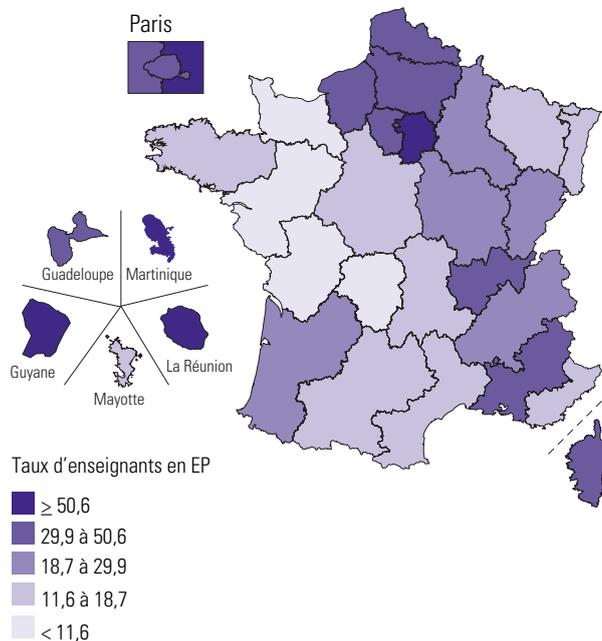
Carte 3 – Part des enseignants en éducation prioritaire dans un collège du second degré



Carte 2 – Part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire dans une école du premier degré



Carte 4 – Part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire dans un collège du second degré



Source : MEN, annuaire Agape mars 2013, EPP Février 2013
 Champ : Ensemble des écoles du premier degré et collèges dans le second degré

Annexe

Part des enseignants en éducation prioritaire (premier degré, collèges dans le second degré)

Académie	Enseignants du premier degré	Enseignants du premier degré Moins de 30 ans	Enseignants du second degré	Enseignants du second degré Moins de 30 ans
Aix-Marseille	26,4	47,3	31,5	44,4
Amiens	21,7	25,0	25,9	32,9
Besançon	12,7	18,0	21,5	26,7
Bordeaux	16,8	25,3	16,4	24,2
Caen	7,4	5,2	8,7	9,6
Clermont-Ferrand	8,6	9,9	11,3	14,7
Corse	50,6	49,5	56,8	41,1
Créteil	34,2	42,2	41,3	51,0
Dijon	11,6	13,1	18,6	22,7
Grenoble	13,0	18,7	14,6	23,1
Lille	29,9	43,5	33,8	43,1
Limoges	7,9	7,7	9,2	9,2
Lyon	20,5	31,1	23,7	30,7
Montpellier	15,0	18,2	14,4	18,3
Nancy-Metz	12,3	17,5	14,6	17,4
Nantes	10,5	8,9	10,8	10,8
Nice	10,3	10,5	10,2	13,0
Orléans-Tours	12,3	14,9	12,0	17,0
Paris	34,4	46,7	30,7	33,1
Poitiers	8,3	7,4	8,6	9,0
Reims	15,8	14,6	23,3	24,4
Rennes	7,0	7,3	8,1	11,7
Rouen	18,7	23,8	26,5	37,5
Strasbourg	14,6	20,7	15,2	18,1
Toulouse	9,9	14,8	9,8	13,9
Versailles	24,3	40,1	24,5	37,3
Guadeloupe	27,6	55,1	28,5	37,8
Guyane	72,1	86,9	83,2	88,7
Martinique	35,6	53,8	47,0	54,2
Mayotte	19,8	28,2	17,0	15,4
La Réunion	57,8	69,1	57,9	71,1
France métro. + DOM	19,8	28,2	22,3	33

Note de lecture : dans l'académie de Lille, 29,9 % des enseignants sont affectés dans une école en éducation prioritaire (43,5 % des enseignants de moins de 30 ans) et dans le second degré 33,8 % des enseignants sont affectés dans un collège en éducation prioritaire (43,1 % des enseignants de moins de 30 ans)

Source : MEN, annuaires Agape mars 2013, EPP février 2013

Champ : Ensemble des écoles du premier degré et collèges dans le second degré